

RAPPORT DE COMMISSION

AU CONSEIL COMMUNAL

PRÉAVIS N° 58-2024

**Politique de préservation et mise en valeur du patrimoine artistique et
réponse au postulat intitulé « Prendre soin du patrimoine culturel de
Renens »**

La séance du lundi 12 février 2024 se déroule au Service Culture-Jeunesse-Affaires scolaires, rue de Lausanne 21, elle débute à 20 :10

Lors de cette séance, sont présents :

Municipalité : Clément Jean-François, Syndic, Jaccard Nathalie, Municipale, Klotz Luca, stagiaire en Histoire et Histoire de l'art, Michelle Dedelley, cheffe de service

Membres de la Commission : Mmes & MM. Baquero Cristina, Berseth Verena, Chambaz Marc, Duperrex Gérard, Hertig Philippe, Martinelli Sandra, Rossel Muriel. Storari Chiara, Delapierre Roland, président/rapporteur.

M. J.-F. Clément, remercie toutes et tous de s'être déplacés pour un préavis d'importance qui présente 2 axes, soit de mettre en valeur et en évidence le patrimoine artistique de la commune de Renens et d'en prendre soin.

Mme N. Jaccard, Municipale, prend la parole et, après en avoir reçu l'autorisation du président de la séance, explique comment la soirée va se dérouler.

Elle passe ensuite la parole à M. L. Klotz qui s'est occupé de documenter le présent préavis. C'est pourquoi il en présente les différents éléments d'une manière précise et complète.

Après lecture du préavis et écoute de la présentation de M. L. Klotz, nombreuses questions sont soulevées par les commissaires.

Elles sont principalement en rapport avec le projet du livre (catalogue) à établir qui, selon la commission, doit être aussi publié sous format électronique permettant ainsi un plus grand rayonnement et une actualisation facilitée.

Plusieurs questions relatives aux prérogatives et fonctionnement de la Commission culturelle sont également posées (critères, statuts).

La description des coûts (pt. 5) et les incidences financières (pt. 6) suscitent également des questions.

Le représentant présent de la Commission des finances communique l'acceptation des incidences budgétaires et les remarques de ladite commission.

Quelques autres questions sont posées par les commissaires qui désirent obtenir un complément d'information par rapport au préavis, notamment sur la détermination de la valeur assurée des œuvres.

Toutes les réponses reçues sont claires et motivées. Elles n'entraînent aucune contestation à l'encontre du préavis.

La présentation du projet étant terminée, Mmes N. Jaccard et M. Dedelley ainsi que MM. J.-F. Clément et L. Klotz quittent la salle et les Commissaires débattent de l'ensemble du préavis. Ils relèvent que :

- Le préavis est clair et bien présenté.
- Toutes les questions posées par les commissaires ont reçu des réponses claires et motivées.

Néanmoins, la Commission émet 2 vœux, à savoir :

1. En ce qui concerne l'élaboration du livre (catalogue), qu'un montant soit alloué à la relecture des textes par un *rédacteur professionnel* au niveau du français et de la syntaxe.
2. Que ledit livre soit également publié en ligne sous format électronique sur le site de la commune. Ainsi il pourra être régulièrement mis à jour.

A la suite de ce débat, le préavis no 58-2024 est accepté à l'unanimité par la Commission.

Le Président de la Commission lève la séance à 21 :30.

Conclusions

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis no 58-2024 de la Municipalité du 22 janvier 24

Où le rapport de la Commission chargée d'étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

APPROUVE la réponse au postulat « Prendre soin du patrimoine culturel de Renens ».

ACCEPTÉ les charges supplémentaires au budget 2024 telles que décrites au chapitre 6 du présent préavis pour un montant total de CHF 27'800.-- TTC répartis dans les différents comptes de la section No 5000 – Service administratif CJAS.

PREND ACTE que soient portées aux budgets 2025 et suivants, les charges supplémentaires inhérentes au présent préavis, telles que décrites au chapitre 6 « Incidences financières ».

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 22 janvier 2024.

Les Commissaires :

Baquero Cristina

Berseth Verena

Chambaz Marc

Duperrex Gérard

Hertig Philippe

Martinelli Sandra

Rossel Muriel

Storari Chiara

Delapierre Roland

Président-rapporteur